

3B. RÈGLEMENT GRAPHIQUE N°1

Version pour arrêt, Plan 1

BELMESNIL

Echelle : 1/3000

pièce n° 1 2 3 4 5
C.O.

DOCUMENT DE TRAVAIL -
VERSION POUR ARRÊT -
MAI 2025



1. HABILLAGE

□ Limite parcellaire

■ Bâti

Uza : zone urbaine à vocation d'activités artisanales

A : zone agricole

N : zone naturelle

2. ZONAGE

Ub1 : zone urbaine appliquée sur les centres-bourgs des communes "pôles d'appui" et "villages" et sur les zones à dominante résidentielle des communes "pôles d'équilibres"

Ub2 : hameaux secondaires des communes "pôles d'appui" et "villages"

Uz2 : zone urbaine à vocation d'activités économiques et commerciales autorisant l'industrie et les constructions d'une hauteur maximum de 12m

3. PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

♦♦♦♦ Rues et sentiers piétonniers / cyclables à préserver (L.151-38 CU)

■ Emplacement réservé

■ Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11, 2° CU)



